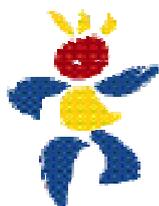


Agir
réagir
se mobiliser.

SNUipp 71

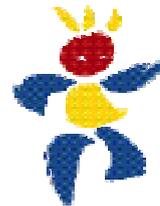
Se syndiquer
dès maintenant
(voir bulletin 2007/2008)

Bulletin n° 59
Envoyé le 22 juin



SNUipp

Infos



SNUipp

BULLETIN DE LA SECTION DEPARTEMENTALE DE SAONE ET LOIRE DU SNUipp71/FSU
Maison des syndicats-2 rue du Parc -71100 CHALON sur Saône
Téléphone: 03 85 43 56 34
E-mail: snu71@snuipp.fr
Site: 71.snuipp.fr

*Le gouvernement
prépare
« des réformes »
pendant les vacances?*

S'opposer aux régressions, mobiliser et bâtir des alternatives avec tous

Les politiques libérales en oeuvre en France depuis plusieurs années ont porté des attaques aux services publics, aux solidarités et à la justice sociale.

L'indispensable investissement au service de tous est présenté comme une dépense excessive. Parmi de nombreuses mesures de régression sociale et pour réduire les dépenses publiques, le gouvernement persiste dans le choix de **ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux**. Cette réduction massive de l'emploi public, avec le recours aux emplois précaires a des conséquences sur la qualité du service public et sur la situation des personnels.

Derrière les annonces concernant les régimes spéciaux se profilent de nouvelles dégradations concernant **les retraites de tous**.

Depuis des années, une vaste opération de dénigrement des fonctionnaires en général et des enseignants en particulier est organisée. Elle a ainsi préparé l'opinion aux reculs programmés.

Le mépris de l'engagement professionnel des enseignants des écoles, l'autoritarisme, le doute jeté sur l'Ecole ont accompagné l'insuffisance des postes, les réductions budgétaires massives et la mise en place de la loi Fillon et du socle commun.

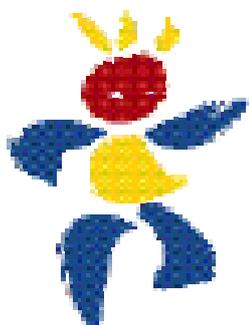
Le Président de la République a annoncé la couleur : il compte mettre en oeuvre les projets développés pendant la campagne électorale : **réduction du nombre de fonctionnaires, service minimum, cadeaux fiscaux...**

Le but poursuivi par le gouvernement est de diminuer les coûts (emplois, salaires...) en réduisant les missions assignées au service public d'éducation. Dans le même temps la responsabilité de l'échec est renvoyée aux élèves, aux familles et aux enseignants.

La représentativité du SNUipp dans les écoles maternelles et élémentaires lui donne une responsabilité essentielle :

- dans la défense et le développement du service public laïque d'éducation
- dans la défense et l'amélioration de la situation des personnels
- dans la défense et la promotion des droits et libertés

Plus que jamais les élèves, leurs parents et les enseignants ont besoin d'un autre projet pour l'école.



SNUipp

ENSEMBLE, REDONNONS

D'AUTRES COULEURS à L'ECOLE

SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS, PROFESSEURS DES ECOLES ET PEGC

ALORS, DES MAINTENANT,
DANS L'UNITE,
AGIR ET REAGIR



La carte scolaire au Kärcher

26 mai, sondage pour le figaro : 54 % des sondés **contre** la suppression de la carte scolaire.

29 mai, sondage pour le parisien : 72 % des sondés **pour** la suppression de la carte scolaire. Chapeau, les sondeurs ont fait du bon boulot en 3 jours. Ils méritent bien un petit cacheton ! Mais quelle question ils ont posée ? « Etes-vous pour la liberté d'inscrire votre enfant dans l'école que vous souhaitez ? » ou « Aimerez-vous choisir vous-même l'école de votre enfant ? » et pourquoi pas « Etes-vous pour la paix dans le monde ? » pendant qu'on y est . On nage en plein délire. Les sarko-médias jouent avec les préjugés et les peurs, comme Le Pen jouait avec les mots sur les horreurs de la deuxième guerre. Ils préparent le terrain pour cette réforme « tant espérée ».

Notre nouveau sarko-ministre de l'éducation, tout auréolé de son come-back, l'a dit à l'occasion de sa prise de fonction : « garder la carte scolaire c'est gérer la France de 2007 avec des outils de 1963 ». En même temps, il vaut peut-être mieux un outil de 1963 que pas d'outil du tout... En fait tout ceci n'est qu'une question de bricolage. Sarko et ses sbires veulent employer les grands moyens. Ce ne sont pas des adeptes de la réhabilitation mais plutôt de l'élimination à coups de Kärcher.

La campagne présidentielle avait pointé la question « du dysfonctionnement de la dite carte scolaire ». Certes, afin de remettre au centre la noble idée de la mixité sociale, notion fondamentale à son origine, la carte scolaire méritait quelques réajustements, en lien avec les évolutions sociales qui se sont succédé. Mais au lieu de s'employer à l'adapter, à la redéfinir afin de la gérer au plus près des réalités locales et donc des besoins, on la supprime. Tout simplement. Sarkozy décrète la liberté scolaire absolue. Le sauveur providentiel va libérer l'école de toutes ces chaînes qui empêchaient les enfants de milieux différents de se retrouver, de vivre ensemble, de réussir ensemble... Quel courage, quel grand dessein pour notre peuple !

Comme la droite décomplexée ne s'assume pas encore complètement, elle explique que cette suppression va donc permettre un meilleur brassage social et culturel dans les établissements scolaires. C'est là qu'on s'étrangle ! Pas de doute, les enseignants étant tous des saints laïcs cultivant un goût masochiste du sacrifice, ils vont tout naturellement se battre pour prendre les élèves en difficulté. Le libre choix de l'école a en réalité toutes les chances de devenir une gigantesque enchère entre établissements dans laquelle les parents les plus démunis et les moins informés n'auront pas leur place. Les très bons avec les très bons et les « cancre avec les cancre ». Ainsi, l'élite de la France de demain sera protégée et éloignée des influences malsaines de « cette jeunesse qui refuse de s'en sortir »...

Pour autant, conscient qu'il y a un couac dans sa belle mécanique, Darcos explique que, grâce à sa sarko-réforme, on pourra voir quels sont les établissements vraiment en difficulté et que ceux-là bénéficieront de plein de moyens

supplémentaires, de supers profs super bien payés. Mais plus tard..... pas avant 2010.

Là c'est très fort ! C'est le coup du pompier pyromane ! Dans les secteurs en difficulté, on a connu toutes les appellations possibles depuis le classement en ZEP jusqu'à « l'ambition réussite » en passant par l'étiquette PEP IV. Chaque fois c'était soit disant un signe de reconnaissance des difficultés rencontrées par les familles, les enfants et les enseignants et en même temps des promesses de moyens supplémentaires rarement honorées.

Maintenant on oublie tout ça et on repart à zéro avec enfin, à portée de craie, notre salut. « Vous avez mangé votre pain noir, très bientôt ce sera du pain béni ».

« Vous êtes actuellement en difficulté ? Patientez un peu, tout va s'arranger ! Dans peu de temps, dans votre école de quartier, vous pourrez enfin faire de la pédagogie différenciée avec vos 12 élèves en difficulté dans chaque classe ». Quel pied ! J'ai hâte de me retrouver en 2012, quand les choses seront devenues formidables. Il faut y croire sinon ça va pas marcher....

Faut que je me pince sinon j'y crois pas ! L'équipe de nettoyeurs en place a t-elle déjà lavé nos cerveaux à tel point que ce qui devait être un cauchemar s'avèrerait une aubaine... ? J'entends peu de réactions autour de moi face à cette réforme scélérate et anti-sociale. Serions-nous devenus des sarko-enseignants ?

Jean-Guy TRINTIGNAC



DIRECTION D'ECOLE: LA SITUATION S'AMELIORE...!!! ☀️!! ☔!!

Contre l'avis des organisations syndicales représentant 75% des personnels, le protocole sur la direction d'école a été mis en place unilatéralement, notamment le recrutement des EVS (personnel précaire et non formé) et les décharges de direction à 4 classes assurées par les PE2 dans le cadre des stages filés. Deux décisions qui, par leur nature et leur mise en place précipitée ont eu des conséquences sur l'organisation et le fonctionnement des écoles, la formation initiale et continue (amputée de 30% dans notre département), sans répondre aux besoins réels de tous les directeurs. Si l'attribution d'une journée de décharge aux 7000 écoles à 4 classes (78 en S. et L.) est une mesure qui reconnaît les besoins des écoles, sa portée est limitée du fait de l'absence de créations des postes de titulaires nécessaires soit 1750 créations d'emplois au niveau national. A la rentrée 2007, la gestion de ces 2 dossiers nous renforce dans notre décision de ne pas avoir signé ce protocole.

EVS

****Jusqu'au dernier moment, ces personnels ont été laissés dans l'incertitude du renouvellement de leur contrat**
****Seuls les supports existants sont reconduits mais devant le manque de personnel, les EVS seront employés prioritairement pour aider à la scolarisation des élèves handicapés, au détriment de l'aide théoriquement apportée aux directeurs, tel que défini dans le protocole.**

****Si un directeur a émis un avis réservé sur l'EVS, le support serait purement attribué à une autre école!**
**** Dans le second degré, seuls 50% des postes d'EVS sont renouvelés.**
Le SNUipp a été aux côtés des personnels pour défendre leurs droits et il interviendra en direction des ministères concernés pour pointer les problèmes dès cette rentrée et obtenir des réponses favorables concernant **la prime de retour à l'emploi, un réel accompagnement réalisé par des personnels qualifiés, la mise en place de formations qualifiantes, la reconnaissance des droits, l'amélioration salariale.** En même temps le SNUipp réaffirme son refus du développement de la précarité dans les écoles et condamne la confusion volontaire qu'entretient l'administration entre EVS et AVS. Il demande la définition d'emplois statutaires avec un plan de recrutement dans les écoles pour répondre aux besoins de nouveaux métiers pour un meilleur fonctionnement de l'école et l'accompagnement des enfants handicapés scolarisés en milieu ordinaire. A la rentrée le SNUipp s'engage à défendre et organiser les EVS et AVS dans leurs revendications communes et spécifiques et, développer des mobilisations avec la FSU et les autres organisations. Nous vous tiendrons au courant régulièrement de ce dossier, qui évolue quotidiennement et qui met ces salariés dans des conditions inacceptables de précarité!

STAGES FILÉS

En Saône et Loire, à la rentrée 2007, une trentaine de directeurs (5,6,7 et 8 classes) déchargés auparavant par **des titulaires, le seront par des PE2.**

1ères conséquences:

- ** 30 jours de décharge au lieu de 36
- ** plus de samedi matin déchargé
- ** tâche d'encadrement pédagogique de ces jeunes collègues au détriment des tâches de direction.

Reçus en audience par M.BOURGUIGNON (IA) et Mme SAPET (Adjointe à l'IA), les représentants du SNUipp ont dénoncé ce recul des conditions de travail des directeurs et ont proposé d'autres solutions pour les stages filés des PE2. Exemples:

- décharge de collègue qui serait en formation continue filé à l'IUFM(1j/semaine)
- décharge de collègue qui serait 1 j/s, un maître surnuméraire dans son école pour suivre des projets, aider au décloisonnement, etc...
- décharge de collègues titulaires du CAFIMF, sans être PEIMF, mais qui pourraient 1 j/s aider à l'encadrement dans leur secteur de T1 ou pré-recruté

Réponse de l'administration: très bonnes propositions; mais impossible à mettre en place, faute de moyens en postes.

- Ce qui prouve, s'il en était encore besoin, que la mise en place des stages filés n'avait pas pour objectif premier d'améliorer la formation initiale, mais bien de tenter d'arrêter la grève administrative des directeurs et de répondre dans l'urgence à une partie du dossier direction sans création d'un seul poste supplémentaire.

SANCTIONS

Le blocage administratif s'est poursuivi cette année dans les différents départements avec plus ou moins d'intensité. L'administration a répondu à cela à coup de sanctions financières pour les directeurs.

Ainsi, à ce jour **2500 collègues** se sont vus retirer au moins une journée de salaire.

Ces sanctions ont été effectuées dans 54 départements (5 d'entre eux ayant même retiré jusqu'à 2 jours de salaire) Adjoints, directeurs, ce problème de reconnaissance de la fonction de directeur nous concerne tous, surtout à l'heure où le dossier des EPEP devient de plus en plus brûlant.

BASE ELEVES

Base élèves se met progressivement en place et de manière différenciée dans les départements à la rentrée 2007.

En Saône et Loire, à ce jour, un grand nombre d'écoles sont appelées à rentrer dans le dispositif dès la rentrée prochaine. Afin de favoriser cette mise en place, les Inspections ont procédé à l'initiation des personnels lors d'animation pédagogique ou de stage informatique.

Pour autant, lors de notre congrès national, nous avons une fois de plus rappelé notre profonde inquiétude sur ce dossier. Si l'administration promet cette application en ligne comme un simple outil de gestion, nous dénonçons de nombreux problèmes. En effet, **c'est la première fois qu'un fichier centralisé des élèves se met en place.**

Certains champs sont très personnels (absentéisme, nationalité, suivi RASED) et nous redoutons vraiment l'utilisation qui pourra en être faite par des autorités n'ayant pas opéré la saisie.

Un croisement de ce fichier avec d'autres fichiers départementaux ou municipaux comporte **un risque majeur de fichier** et pose un réel problème de liberté publique.

Dans le cadre de la mise en place de la « loi de prévention de la délinquance », cette question du fichage n'en est que plus d'actualité.

En tant que personnel de l'Education nous ne pouvons que craindre l'arrivée de ce nouveau logiciel.

Aussi, **le SNUipp** rappelle son opposition initiale à la mise en place de base élève et **demande l'arrêt de cette application.** Nous appelons tous les collègues, sans laisser les directeurs isolés, à ne pas rentrer dans ce dispositif.

Nous demandons la mise à disposition de logiciels non centralisés et sans externalisation, respectueux de la liberté et de l'avenir de nos élèves.

Le SNUipp soutiendra tous les collègues qui seront inquiétés pour leur refus d'entrer dans ce dispositif.

Antoine JEANTET

RETRAITE : vous avez dit EQUITE ?

Lors de la mise en place de la réforme des retraites, par FILLON en 2003, nos grands penseurs libéraux ne cessaient d'opérer une comparaison entre le nombre d'annuités nécessaires pour obtenir une retraite à taux plein, avec 37,5 dans le public et 40 dans le privé et de déduire de ces deux chiffres que c'est inéquitable.

Mais aucun ne précisait que le même mot « annuité » correspond à des réalités tellement différentes dans les deux régimes que la comparaison n'a guère de sens : autant donc ajouter des torchons et des serviettes !

Démonstration :

Nous avons tous appris à l'école qu'on n'ajoute pas des choux et des carottes ou des torchons et des serviettes. Tout comptable sait que des comparaisons ne sont valables que si elles sont effectuées à structure comparable. Le mot " annuité " correspond en fait à un nombre issu de calculs totalement différents dans les deux régimes.

- **Dans le public**, le nombre d'annuités correspond au temps où l'on occupe effectivement un emploi, au prorata du temps de travail (ainsi, 1 an de travail à mi-temps donne une demi annuité, 1 an à 80% donne 0,8 annuité, etc.).

- **Dans le privé**, c'est bien plus compliqué. Cela dépend d'abord des sommes perçues. On valide, pour chaque année civile, un nombre de trimestres correspondant au salaire soumis à cotisations dans l'année. C'est ainsi, pour prendre un exemple, qu'un cadre qui a travaillé 3 mois dans une année civile obtiendra une annuité entière (alors qu'un smicard qui a travaillé 3 mois n'obtiendra lui que 0,5 annuité : est-ce bien équitable ?). De même, un an de travail à mi-temps compte pour une annuité complète. On rajoute ensuite certaines périodes non travaillées : chômage (en partie), congé parental (sous conditions), etc. A cela s'ajoutent des bonifications qui diffèrent totalement entre les deux régimes, dont la bonification pour enfant accordée aux mères (2 ans dans le privé, 1 dans le public).

En résumé il est parfois plus " facile " d'obtenir des annuités dans le privé que dans le public.

Voilà un exemple qui montre bien les limites de cette comparaison:

Puisque les médias se sont fait l'écho de certains avantages (oubliant les inconvénients) des femmes fonctionnaires mères de 3 enfants, prenons l'exemple d'une mère de 3 enfants qui décide de travailler 8 ans à mi-temps pour les élever :

- Si elle est dans le privé, elle aura une bonification de 6 annuités (3 enfants X 2) et les 8 ans à mi-temps compteront pour 8 annuités. Pour obtenir une retraite à taux plein (40 annuités), il lui faudra donc obtenir **26 annuités.**

- Si elle est fonctionnaire, la bonification sera de 3 annuités (3 enfants X 1) et les 8 ans à mi-temps compteront pour 4 annuités. Pour obtenir une retraite à taux plein (40 annuités), il lui faudra travailler **33 années à plein temps.**

Est-ce bien équitable ?...

Vous pensez peut-être que la réforme de 2003 qui se voulait équitable, est revenue sur cette différence ? Détrompez-vous : si elle instaure une validation des périodes de congé parental, la réforme a supprimé purement et simplement la bonification d'un an des femmes fonctionnaires, pour les enfants nés après le 1er janvier 2004 ! Mais la suite paraît claire : vous entendrez dans quelques années (ou avant...) à l'Assemblée : « Dans le privé il y a une bonification de 2 ans par enfant qui n'existe pas pour les fonctionnaires, c'est inéquitable ».

Et on supprimera la bonification des mamans du privé !

Cet article de Claude Danthony, (Maître de conférences de mathématiques à l'École normale supérieure de Lyon), vous intéresse : lisez le en entier sur notre site 71snuipp.fr

CAPD du 26 JUIN

A l'ordre du jour

↪ Résultats du 2ème mouvement informatique :
consultez notre site dès la fin de la CAPD :

71.snuipp.fr

- ↪ Opérations du mouvement manuel
- ↪ Etude des demandes d'exeat/ineat
- ↪ congés Formation
- ↪ Liste d'aptitude pour l'entrée dans le corps des PE
- ↪ Questions diverses et situations particulières

POUR VOUS INFORMER, APPELEZ

SNUipp71 : Tél : 03 85 43 56 34

Paul BARDAY : 06 12 09 26 64

Jean-Louis CONTI : 06 80 07 36 66

Christian GUILLEMIN : 03 85 53 06 61

Dominique GONNOT : 06 88 98 13 95

Dominique CHAUVET : 06 33 78 94 70

Antoine JEANTET : 06 88 33 95 10

Jean-Guy TRINTIGNAC : 03 45 51 25 52

**En juin, le SNUipp 71
est intervenu sur les dossiers suivants**

***auprès de l'Inspecteur d 'Académie :**

- Diminution des départs en stage CAPA-SH (18 en 2006 et 9 en 2007) et des congés en Formation Professionnelle (0 prévu en 2007 pour 3 à 7 les années précédentes
(**courrier du 1er juin**)

- Remplacement des directeurs (D5 à D8) par des PE2 en stage filés et diminution de leurs décharges (**audience du 19 juin**)

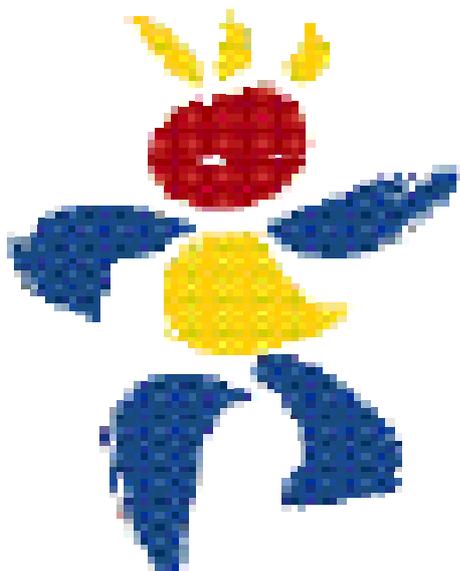
- Prolongation de scolarité et licenciement de PE2, confusion autour des postes réadaptés et allègement de service, (**CAPD du 26 juin**)

***auprès du Recteur:**

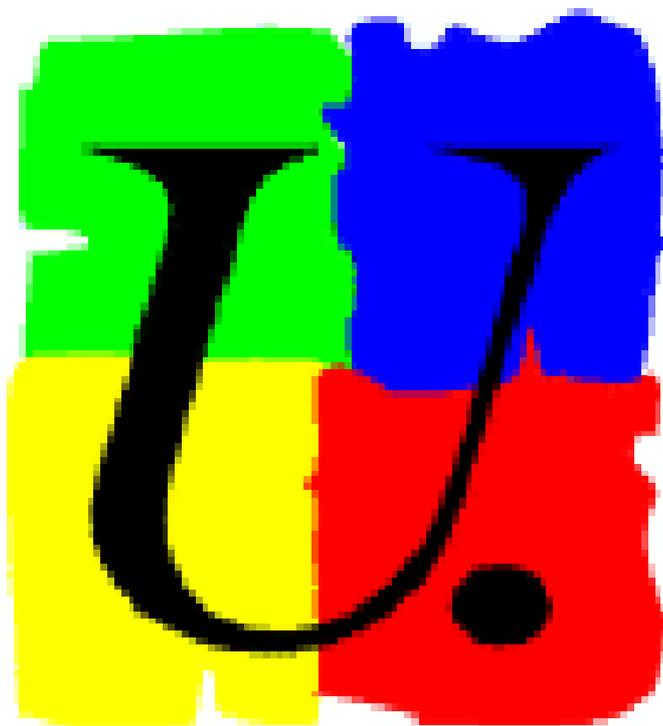
Exeat/Ineat (**audience des SNUipp de Bourgogne**)

***auprès du 1er Ministre :**

les EVS : reconduction des contrats, statut, salaires (FSU71+ SNUipp71+ autres syndicats)
(**courrier du 11 juin**)



SNUipp



Je me syndique au SNUipp71 2007/2008

Nom : M, Mme, Mlle _____ Prénom : _____ Echelon: _____
 Adresse : _____
 Tél : _____ Courriel : _____
 Adresse établissement: _____

Catégories	PEGC
Instituteurs	PEGC
Instituteurs spécialisés	PE
PE stagiaire (LC)	

Fonctions	Brigade	IMF / PEMF
Adjoint	AIS	Retraité
Chargé décole	AVS / AE	Autre (préciser)
Directeur		

Nature de l'établissement	RPI
Ecole maternelle	IUFM
Ecole élémentaire	Autre (préciser)
Collège	

Montant de la cotisation (cocher la case SVP)

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème
Insttit							117 €	122 €	126 €	134 €	146 €
Insttit. spé							120 €	126 €	131 €	139 €	150 €
PE et PEGC	80 €	80 €	113 €	118 €	127 €	134 €	141 €	150 €	160 €	171 €	185 €
Hors cl. PE-PEGC	140 €	156 €	168 €	177 €	190 €	202 €	214 €				

DECLARATION D'ADHESION
 Je me syndique au SNUipp71 -FSU-, afin de contribuer :
 - à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
 - au développement du Service Public d'Education.
 - au renforcement de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, pluraliste et démocratique affilié à la F.S.U. (Fédération Syndicale Unitaire).
 Je demande au SNUipp71 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6-01-78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les conditions du droit d'accès fixé par la loi en m'adressant au SNUipp Saône et Loire.

Date :
 Signature (obligatoire)

Syndiqué(e) en 06/07 OUI NON

Suppléments
 Chargé d'école + 2 €
 Direction de 2 à 4 cl. + 6 €
 Direction de 5 à 9 cl. + 10 €
 Direction de 10 cl. Et + 12 €

Mi-temps : du 1° au 5° : 79 €
 du 6° au 11° : 87 €
 Dispo/ Congé parental : 79 €
 AVS / AE : 36 €
 LC / PE2 : 80 €
 Retraité : 98 €

TOTAL ADHESION
 €

POSSIBILITES DE REGLEMENT

1 - Paiement direct en 1 fois : OUI NON

2 - Paiement de deux à six chèques au dos desquels vous pourrez indiquer les dates souhaitées de prélèvement OUI NON

3 - Demande de 5 prélèvements automatiques à dates fixes : OUI NON

Envoyer à
Dominique Gonnot
20 B, rue de Dracy
71 640 GIVRY

Les prélèvements automatiques ont lieu les 5 janvier, 5 février, 5 mars, 5 avril, 5 mai.
Autorisation de prélèvement à envoyer avant le 5 décembre à D.GONNOT

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT : Cotisations SNUipp

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte.

Je réglerai différent **A. TITULAIRE DU COMPTE** le

Nom et prénom _____
 N° _____ Voie _____

Code postal _____ VILLE _____

C. COMPTE A DEBITER

Code établissement _____ Code guichet _____
 Numéro de compte _____ Clé _____

D. DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE

A....., Le _____ Signature _____

N° NATIONAL EMETTEUR **407638**
 ORGANISME CREANCIER
 Désignation: **CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT**
 Adresse: **2, rue G. POMPIDOU 71 102 Chalons/Saône**

B. ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

_____ Nom
 _____ adresse
 _____ code postal et commune

E. Montant de la cotisation :